

cinquante-six centimes (fr. 31,333 56 c.), pour intérêts de la dette flottante de l'année 1845.

Cette allocation formera l'art. 25 du chap. 1<sup>er</sup> du budget du susdit exercice.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances, M. J. Malou.

522. — 18 JUILLET 1846. — *Loi ouvrant un crédit supplémentaire de 169,265 17, au budget de la dette publique de l'exercice 1845* (2). (Monit. du 18 juillet 1846.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Il est ouvert au budget de la dette publique de l'exercice 1845, un crédit de cent soixante-neuf mille deux cent soixante-cinq francs dix-sept centimes (fr. 169,265 17 c.), pour intérêts de la dette flote de l'année 1845.

Cette allocation formera l'art. 26 du chap. 1<sup>er</sup> du budget du susdit exercice.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances, M. J. Malou.

523. — 18 JUILLET 1846. — *Loi autorisant l'aliénation de biens domaniaux* (1). (Moniteur du 19 juillet 1846.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Le gouvernement est autorisé à aliéner, par voie d'adjudication publique, les biens domaniaux désignés dans l'état annexé à la présente loi.

Art. 2. Le produit de la vente de ces biens sera affecté à l'amortissement de la dette publique.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des finances, M. J. Malou.

*État de consistance des biens domaniaux, annexé à la loi qui en autorise l'aliénation.*

§ 1<sup>er</sup>. BOIS DOMANIAUX.

*Flandre occidentale.*

Bois et biens.	Situation.	Contenance.	Valeur vénale approximative.
1 Houthulst (Partie détachée de la masse.)		165 72 "	175,000

*Flandre orientale.*

2 Eename.	Commune d'Eenaeme et autres comm.	134 49 "	500,000
3 Affligem.	" Meldert.	72 " "	137,000

*Luxembourg.*

4 Nollomont.	" Waha.	118 31 51	82,800
5 Fays-Malempré.	" Malempré.	162 44 23	75,400
6 Bantay.	" Orgeo.	101 37 30	80,000

*Namur.*

7 Chenu sur Vonèche.	" Chenu.	60 " "	45,000
----------------------	----------	--------	--------

Total du § 1<sup>er</sup>. 812 34 04 891,200

(1) Présentation à la chambre des représentants le 22 juin 1846 — Rapport par M. Veydt le 30 juin (Docum., p. 1892). — Adoption le 7 à l'unanimité des 52 membres présents.

Rapport au sénat par M. le duc d'Ursel le 9 juillet 1846. — Adoption le 15 à l'unanimité des 36 membres présents.

(2) Présentation à la chambre des représentants le 23 mars 1846 (Docum., p. 1066). — Rapport par M. Kervyn le 27 mai 1846. — Adoption le 25 juin à l'unanimité des 55 membres présents.

Rapport au sénat par M. le baron Della Faille le 9 juillet 1846 (Docum., p. 1898). — Adoption le 11 juillet à l'unanimité des 27 membres présents.

## § 2. BIENS DOMANIAUX.

*Brabant.*

Biens.	Situation.	Contenance.	Valeur vénale approximative.
8 Terre.	Commune de Kersbeek.	1 62 47	2,600
9 Terres.	" Noiremont.	42 18	1,600
10 Terre, ci-devant bois.	" Woluwe-Saint-Pierre.	4 27 03	11,600
11 Id.	" Isque.	10 65 70	14,960
12 Id.	" Watermal-Boitsfort.	1 60 "	2,500
13 Terre labourable.	" Duysbourg.	1 86 50	4,650
14 Terrains labourés.	" Boitsfort.	5 85 50	8,900
15 Terre, ci-devant bois.	" Isque.	20 51 60	26,000

*Liège.*

16 Terre.	" Huy.	" 37 93	2,700
17 Id.	" Rumpdorf.	" 97 48	3,000
18 Id.	" Laer.	" 22 40	700
19 Maison et dépendances.	" Serping.	" 11 77	5,000
20 Maison de bascule.	" Sainte-Walburge.	" "	6,000
21 Terre.	" Ans.	1 74 36	8,000
22 Id.	" Chapon-Scraing.	" 52 31	1,800
23 Id.	" Aineffe.	1 26 42	4,500
24 Id.	" Donceel.	" 87 18	4,000
25 Id.	" Bonnistier.	" 50 79	1,900

Total du § 2.	53 41 62	110,410
---------------	----------	---------

## RÉCAPITULATION.

§ 1 <sup>er</sup> . — Bois.	812 34 04	891,200
§ 2. — Biens ruraux.	53 41 62	110,410
<b>Total.</b>	<b>865 75 66</b>	<b>1,001,610</b>

524. — 18 JUILLET 1846. — *Loi autorisant la concession du chemin de fer de Manage à Wavre* (1). (Monit. du 23 juillet 1846.)

Léopold, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

Article unique. Le gouvernement est autorisé à accorder aux sieurs John - Mark - Frederick Smith, lieutenant-colonel du génie, de Chatham, et consorts, la concession d'un chemin de fer de Manage à Wavre, d'après les bases posées dans la convention et le cahier des charges, signés le 19 février 1846.

Promulguons la présente loi, ordonnons qu'elle soit revêtue du sceau de l'État et publiée par la voie du *Moniteur*.

Contre-signé par le ministre des travaux publics, M. de Bavay.

525. — 18 JUILLET 1846. — *Arrêté de concession*. (Monit. du 23 juillet 1846.)

Léopold, etc. Vu la loi de ce jour qui autorise le gouvernement à accorder à sir John-Mark-Frédéric Smith, lieutenant-colonel du génie, de Chatham, et consorts, la concession d'un chemin de fer de Manage à Wavre, d'après les bases posées dans la convention et le cahier des charges, signés le 19 février 1846 ;

Sur la proposition de notre ministre des travaux publics,

Nous avons arrêté et arrêtons ;

Art. 1<sup>er</sup>. La concession du chemin de fer de Manage à Wavre est accordée à sir John-Mark-Frédéric Smith, lieutenant-colonel du génie, de Chatham, et consorts.

Art. 2. Les conditions de cette concession

(1) Présentation à la chambre des représentants le 2 mai 1846. — Rapport par M. Pirmez le 25 juin (Docum., p. 1776). — Discussion et adoption le 7 juillet à l'unanimité des 51 membres présents.

Rapport au sénat par M. le baron de Macar le 10 juillet 1846. — Discussion le 11 juillet. — Adoption le 13 à l'unanimité des 24 membres présents.